

CHARTRE

RÉSEAU SANTÉ NUMÉRIQUE (RSN)

Dernière modification : *14 mars 2025*

Approuvée par les membres du réseau le : *14 mars 2025*

Approuvée par le Fonds de recherche du Québec – Santé le : *(inscrire la date)*



1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

1.1. NOM DU RÉSEAU

L'organisme visé par cette charte se nomme le Réseau santé numérique (RSN) en français. Sa traduction en anglais est Digital Health Network (DHN).

1.2. OBJECTIFS DU RÉSEAU

Mission : En tant que catalyseur, notre mission est de favoriser la collaboration de toutes les parties prenantes de la santé numérique au Québec pour consolider l'écosystème, propulser la recherche, définir les meilleures pratiques et mobiliser les connaissances.

Vision : Propulser le potentiel du numérique pour améliorer la santé.

Les **objectifs stratégiques** du RSN sont les suivants :

- La consolidation de l'écosystème de recherche en santé numérique;
- Le maillage de l'environnement de recherche en santé numérique;
- Le rapprochement entre la communauté de recherche d'une part, et les milieux preneurs, les décisionnaires et la société civile d'autre part.

Le réseau se structure autour de **quatre axes thématiques** :

- Axe 1 – Plateformes numériques et gouvernance informationnelle;
- Axe 2 – Modélisation et méthodes numériques;
- Axe 3 – Interventions numériques;
- Axe 4 – Transformation numérique.

Ces 4 axes sont alimentés et orientés par **cinq principes fondateurs** :

- Santé durable : limiter l'empreinte écologique du numérique en santé et favoriser la santé et le bien-être de l'individu, des communautés et de notre planète;
- Engagement citoyen : favoriser l'accessibilité et le dialogue avec les citoyens et les communautés, et guider une transformation numérique socialement acceptable;
- Numérique de confiance : favoriser des technologies et des pratiques qui reposent sur la transparence et la fiabilité;

- Équité, diversité, inclusion, et accessibilité (EDIA) : favoriser un environnement équitable et inclusif, exempt de barrières, en prenant en compte les identités diverses des communautés et des individus, notamment dans les différents comités et instances du RSN;
- Science ouverte : favoriser le partage des données, des pratiques et des actifs scientifiques ouverts et libres de droit lorsque possible, en lien notamment avec les principes FAIR et conformément aux recommandations édictées par l'UNESCO⁴.

Enfin, **trois champs d'action** contribuent au maillage entre les axes ainsi qu'au RSN :

- Le renforcement des capacités technologiques et infrastructurelles pour favoriser la synergie entre les actifs du réseau;
- La formation interdisciplinaire pour former la relève et la communauté de recherche sur l'étendue de la science de la santé numérique;
- La mobilisation des connaissances pour la synthèse, la diffusion et le transfert des connaissances développées par le réseau vers les milieux preneurs.

La Figure 1 ci-dessous résume l'orchestration des objectifs, axes, principes et champs d'action qui structurent le RSN et favoriseront l'atteinte de sa mission.

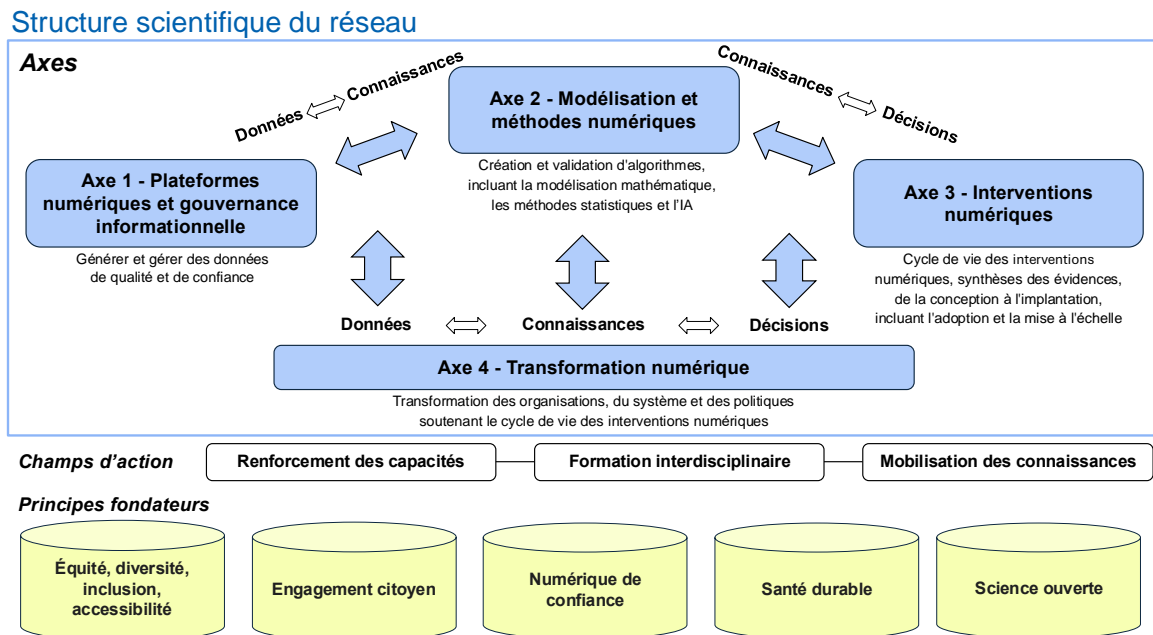


Figure 1 : Objectifs, axes, principes et champs d'action du RSN.

1.3. DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE

Le RSN fédère pour la première fois les forces vives de la recherche en santé numérique au Québec, une discipline en pleine émergence. Le terme *santé numérique* réfère ici à un champ de connaissances et de pratiques relié au développement et à l'usage de technologies numériques et des données liées qui sont dédiées à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Bien que la technologie soit centrale dans cette définition, elle ne constitue pas l'unique espace d'innovation. La recherche en

santé numérique s'intéresse aussi à des enjeux qui relèvent des sciences humaines et sociales, incluant les sciences de la mise en œuvre, les sciences de la gestion, le droit, l'éthique, les politiques publiques, l'histoire des techniques et l'enseignement du numérique. Ce regard intersectoriel est au cœur de la vision qui anime le réseau, soit celle de mobiliser le potentiel du numérique pour améliorer la santé.

Le système de santé québécois vit à ce jour de nombreuses transformations - juridiques, technologiques, administratives, organisationnelles, dont plusieurs auront des répercussions importantes sur la recherche. Le numérique occupe une place prépondérante dans la refondation souhaitée du système de santé et représente un incontournable en recherche. Cette révolution numérique engendre de nouveaux besoins pour la communauté de recherche, pour le personnel et pour la relève qu'ils forment. Ces besoins sont reliés à la technologie, aux processus qui permettent son développement, ses usages par différentes personnes, son évaluation par les instances dédiées, et son encadrement.

Dans ce contexte, la création d'un réseau de recherche en santé numérique est opportune et hautement stratégique. Les actions du RSN vont permettre de propulser la recherche en santé numérique au Québec, en alignement avec les projets d'envergure nationale et internationale, tout en consolidant les efforts pour soutenir la recherche en santé au moyen du numérique pour toute la communauté de recherche du Québec. La valeur ajoutée du réseau est importante pour tout l'écosystème de recherche en santé au Québec, par la consolidation et la valorisation des actifs, des compétences et des ressources.

Finalement, le RSN occupe une niche unique dans l'écosystème québécois, et profite de relations avec de nombreux partenaires. L'approche intégrée de mobilisation des connaissances permet de générer des connaissances utiles et pertinentes pour les milieux preneurs, les décisionnaires et la société civile, pour que le numérique puisse bénéficier à l'ensemble de la population du Québec.

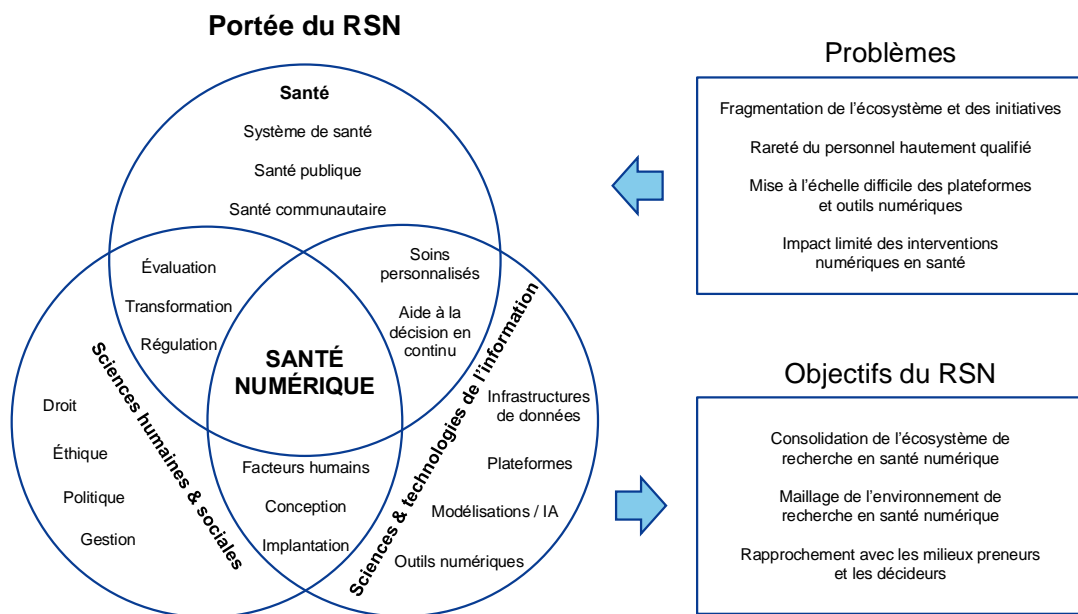


Figure 2 : Vision globale et portée du RSN.

2. DIRECTION DU RÉSEAU

La direction générale du réseau est assurée par la directrice ou le directeur scientifique qui exerce le leadership nécessaire à la vitalité du réseau et à la pertinence et la qualité scientifique de ses activités.

Cette personne est soutenue dans cet exercice par quatre co-directrices et co-directeurs.

2.1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DU RÉSEAU

La directrice ou le directeur du réseau :

- administre le réseau, met en place les infrastructures et le personnel nécessaires pour une gestion et une coordination efficiente du réseau;
- est responsable des décisions qui sont prises concernant le réseau envers l'Assemblée des membres du réseau et le Conseil d'administration du FRQ;
- convoque et préside les différents comités mis en place au sein du réseau, incluant les assemblées générales des membres du réseau;
- assure la transparence des nominations des membres du comité de direction et de leur participation efficace;
- soutient dans leur rôle les responsables des axes, des champs d'action et des principes directeurs, le cas échéant;
- s'assure de la participation active des membres du réseau lors des activités de ce dernier;
- s'assure de la transparence des processus et des décisions en regard des activités du réseau et de la circulation de l'information parmi les membres;
- avec les comités concernés, établit un plan d'action stratégique et veille à ce que les orientations stratégiques et scientifiques du réseau soient respectées;
- établit un processus de révision des objectifs et des priorités du réseau;
- fait respecter la charte du réseau;
- voit au rayonnement scientifique du réseau sur la scène provinciale, mais également au niveau national et international;
- développe et maintient les liens entre les acteurs des différents milieux académique, clinique, hospitalier, communautaire et gouvernemental, dont les partenaires financiers;
- avec l'appui de l'établissement gestionnaire, gère le budget du réseau en allouant de façon efficace, équitable et transparente les fonds selon les décisions des comités du réseau et en tenant compte de l'atteinte des objectifs;
- prépare les rapports demandés par le FRQ ainsi que la demande de renouvellement du réseau, le cas échéant, avec les membres des comités et la participation active des membres du réseau;

- à la demande du FRQ, collabore aux diverses activités d'évaluation visant l'amélioration du programme de réseaux thématiques du FRQ;
- collabore, le cas échéant, à toute demande de vérification visant à confirmer l'atteinte des objectifs et le respect du budget alloué.

2.2. PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR

À la suite d'un appel à candidatures, la directrice ou le directeur du réseau est nommé par un comité d'évaluation formé de membres du comité scientifique et de partenaires du RSN. Ce choix est soumis pour approbation au FRQ.

Le mandat de la directrice ou directeur est de quatre ans renouvelable une fois.

2.3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES CO-DIRECTEURS ET CO-DIRECTRICES

Les quatre co-directrices et co-directeurs du réseau ont pour rôles et responsabilités :

- Soutenir la directrice ou le directeur dans l'exécution de ses différentes responsabilités;
- Participer au comité de direction et y être actif ou active;
- Assumer la responsabilité du soutien à un ou plusieurs axes, champs d'action et principes fondateurs, en assurant l'exécution et le suivi de plusieurs dossiers en particulier, tel qu'approuvé par le comité de direction,
- Favoriser la mobilisation des acteurs et actrices de toutes les institutions de recherche, de développement, d'implantation et d'évaluation des interventions en santé numérique.

2.4. PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT DES CO-DIRECTEURS ET CO-DIRECTRICES

À la suite d'un appel à candidatures, les co-directeurs et co-directrices du réseau sont nommés par un comité d'évaluation formé de membres du comité scientifique et de partenaires du RSN.

Le mandat des co-directeurs et co-directrices est de quatre ans renouvelable une fois.

3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

3.1. ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'**Assemblée générale** est constituée de tous les membres du réseau. Elle se réunit au moins une fois par année, habituellement en début d'année, en personne et/ou en ligne.

Des assemblées spéciales peuvent toutefois être convoquées à la demande du comité de direction ou du comité scientifique sur convocation écrite, au moins deux semaines à l'avance.

Le quorum de l'Assemblée générale est de 20% des membres. Si le quorum n'est pas atteint, une autre réunion est convoquée, avec le même ordre du jour. À ce moment, le quorum est constitué des membres présents.

L'Assemblée générale reçoit le rapport annuel du comité de direction du réseau, et des autres comités le cas échéant, et entérine les modifications de la Charte par majorité simple.

3.2. COMITÉ DE DIRECTION

Le **comité de direction** veille à la mise en œuvre des orientations scientifiques identifiées par le comité scientifique par la prise de décisions transparentes et équitables sur le budget et l'utilisation des ressources.

Il est composé de la directrice, des co-directrices et co-directeurs. Un membre étudiant et un membre patient partenaire peuvent être invités à participer au comité de direction selon les besoins et la pertinence des dossiers à discuter.

Le mandat des membres du comité de direction est de quatre ans renouvelable une fois.

Le comité de direction se réunit toutes les deux semaines.

3.3. COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le **comité scientifique** soutient le comité de direction pour identifier les orientations scientifiques du réseau à partir d'une compréhension profonde des besoins du milieu de la recherche. Il les soumet au comité de direction pour approbation et se charge de l'opérationnalisation des décisions et des orientations.

Ce comité est dirigé par une personne responsable choisie par le comité de direction et est composé de la directrice ou du directeur du Réseau, d'au moins un co-directeur ou co-directrice, d'une personne ayant une expertise pour chacun des axes, principes fondateurs et champs d'action, ainsi que deux membres de la communauté étudiante (un membre principal et un membre suppléant) et de deux personnes citoyennes et/ou patientes partenaires choisies par le comité scientifique. Le comité scientifique est formé à la suite d'un appel à candidatures auprès des axes, champs d'action et principes fondateurs. Si le nombre de candidatures excèdent le nombre de places disponibles, un comité d'évaluation formé des membres du comité de direction et du comité scientifique est mis en place. Si, au contraire, le nombre de candidatures est inférieur au nombre de places vacantes, l'appel est étendu aux membres réguliers du réseau selon les qualifications et les expertises recherchées.

Le mandat des membres du comité scientifique est de deux ou trois ans renouvelable. La troisième année du mandat fait office de phase de transition pour faciliter le remplacement des membres du comité scientifique. Dans chaque axe, champ d'action et principe fondateur, au moins un co-responsable membre du comité doit donc avoir un mandat de trois ans.

Le comité scientifique se réunit six fois par an.

3.4. COMITÉ ÉTUDIANT

Le comité étudiant doit constituer une voix forte pour la communauté étudiante graduée et les stagiaires postdoctoraux du réseau et servir de canal de communication privilégié entre la communauté étudiante et la direction du réseau. Il a pour mandat de représenter les membres étudiants du RSN et de participer aux missions, objectifs et activités du réseau.

Il est composé de quatre à cinq membres étudiants actifs, inscrits à temps complet aux études supérieures ou postdoctorales, provenant d'une université québécoise et représentatifs des institutions membres du réseau. Les membres sont choisis par le comité de direction suite à un appel à candidatures qui est largement diffusé à travers les institutions d'enseignement et le réseau.

Le mandat des membres est de deux ans renouvelable une fois.

Le comité étudiant se réunit une fois tous les deux mois.

3.5. COMITÉS CONSULTATIFS

Les comités consultatifs servent de mécanismes de collaboration formalisés.

Le comité de direction rencontre, une fois par an, un comité aviseur interne et un comité aviseur externe. Voici leur composition et leur rôle :

- le **comité aviseur interne** est composé de personnes mentores qui conseillent le comité de direction dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique du réseau. Ces personnes sont des sommités du milieu académique québécois avec une reconnaissance mondiale, et leurs conseils permettent au réseau d'anticiper les grands mouvements et investissements du numérique au Québec et de tisser des liens avec les acteurs stratégiques.
- le **comité aviseur externe national et international** tisse des liens avec les milieux canadiens et internationaux (p. ex. Organisation mondiale de la santé (OMS), Digital Health Canada, HL7, EHDEN) pour connaître et intégrer les bonnes pratiques internationales et faire rayonner la recherche québécoise à l'international.

3.6. ÉQUIPE DE GESTION

L'équipe de gestion met en œuvre le plan stratégique du réseau grâce à son personnel administratif et son personnel hautement qualifié (PHQ) en santé numérique et en gestion.

L'équipe comprend parmi ses missions :

- le transfert des connaissances et des communications;
- le soutien à la gestion de projet des axes, champs d'action et principes fondateurs;
- la consolidation et au maillage de la recherche.

4. MEMBRES

4.1. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

Toute personne active au Québec dans le domaine de la recherche en santé numérique peut devenir membre du réseau. Les membres sont engagés soit comme membres réguliers, partenaires ou étudiants, selon les catégories décrites ci-après.

Pour être nommée membre du Réseau, la personne candidate doit soumettre sa candidature en fournissant : (1) des renseignements personnels (nom, prénom, courriel) et de nature professionnelle (statut et niveau d'engagement souhaité dans le Réseau); (2) un lien vers un curriculum vitae.

Pour l'adhésion et le renouvellement, le processus suit les étapes et modalités suivantes :

- L'examen des demandes d'adhésion est fait par le comité de direction qui en détermine l'acceptabilité;
- La personne candidate est informée par écrit de son acceptation ou refus;
- Dans le cas d'une acceptation, le comité de direction détermine alors son statut au sein du réseau;
- L'adhésion au réseau est gratuite pour tous les membres;
- Le mandat est d'au plus quatre ans (renouvellement du réseau) et est renouvelable indéfiniment après l'envoi d'une mise à jour du CV et le remplissage d'un formulaire d'information.

4.2. CATÉGORIES DE MEMBRES

MEMBRE RÉGULIER

Le membre régulier est un chercheur ou une chercheuse, selon la définition du FRQ, engagée activement en recherche dans le domaine de la santé numérique.

Tout chercheur ou chercheuse œuvrant dans le domaine de la santé numérique peut faire partie du réseau en soumettant une demande d'adhésion selon les instructions décrites plus haut.

Les demandes d'adhésion sont évaluées par le comité de direction. Une décision est rendue sur la base du potentiel de contribution scientifique au Réseau. Le mandat est de quatre ans et renouvelable.

Le statut de membre régulier confère :

- le droit de vote à l'Assemblée générale des membres du réseau;
- la possibilité d'accéder aux fonctions administratives du réseau;
- le privilège de soumettre une demande de financement à titre de chercheur principal, dans le cadre des opportunités de financement lancées par le réseau.

MEMBRE PARTENAIRE

Un membre partenaire est une personne sans statut de chercheur, mais possédant une expertise ou un savoir expérientiel en lien direct avec les activités du Réseau, qui lui permet d'y apporter une contribution active et significative. Les membres partenaires peuvent être des générateurs, accélérateurs ou utilisateurs de connaissances. Des patients partenaires, des décisionnaires, des fonctionnaires ou des représentants communautaires sont quelques exemples parmi d'autres de personnes qui pourraient se qualifier comme membres partenaires. Les membres partenaires ont les mêmes obligations et privilèges que les membres réguliers dans la gouvernance du réseau et sont activement impliqués dans les activités du réseau. Toutefois, ils ne disposent pas d'un droit de vote à l'Assemblée générale.

MEMBRE ÉTUDIANT

Le membre étudiant est un étudiant ou une étudiante en formation à la maîtrise, au doctorat ou au postdoctorat, un ou une médecin-résident ou toute autre personne professionnelle de la santé engagée dans un programme formel de formation en recherche, dans le domaine de la santé numérique ou connexe et sous la direction d'un membre régulier du réseau.

Les membres étudiants ont les mêmes obligations et privilèges que les membres réguliers dans la gouvernance du réseau et sont activement impliqués dans les activités du réseau. Toutefois, ils ne disposent pas d'un droit de vote à l'Assemblée générale. Toute personne étant aux études supérieures ou postdoctorales œuvrant dans le domaine de la santé numérique peut faire partie du réseau en soumettant une demande d'adhésion via le site Internet du réseau.

4.3. PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Le réseau s'attend à une participation active de tous ses membres à ses activités.

Les membres s'engagent à respecter les règlements relatifs à l'éthique de la recherche, la bonne conduite en recherche, l'intégrité scientifique et les bonnes pratiques, et à la propriété intellectuelle, au sens où l'entendent les grands organismes subventionnaires et les institutions universitaires.

Ils s'engagent à fournir au comité de direction du réseau, avec diligence et en respectant les échéances, toutes les données requises pour le bon fonctionnement du réseau (p. ex. rapport scientifique et financier, programmation scientifique, mise à jour de publications et d'octroi, curriculum vitae, preuves d'octrois, approbation des comités d'éthique en recherche humaine et de protection des animaux, etc.).

5. STRUCTURE SCIENTIFIQUE

5.1 AXES, PRINCIPES ET CHAMPS D'ACTION DU RÉSEAU

Tel que mentionné précédemment, le réseau se structure autour de quatre axes thématiques, cinq principes directeurs et trois champs d'action.

Chaque axe, principe directeur et champ d'action est piloté par deux à trois personnes responsables.

Ces personnes endossent les rôles et responsabilités suivantes :

- Convoquer et présider des réunions régulières impliquant des membres et entités structurantes pour son axe, principe ou champ d'action, et ce au moins trois fois par année;
- Assurer le leadership nécessaire à la vitalité de son axe, principe ou champ d'action en assurant la participation active des membres à des projets pluridisciplinaires, pluri-institutionnels, ainsi que la pertinence et l'excellence des activités scientifiques, et à l'atteinte de leurs objectifs et des meilleurs effets levier possibles;
- Gérer efficacement et de façon transparente et équitable le budget qui lui est octroyé par le réseau en conformité avec la vision et la mission du réseau, et dans le respect de ses politiques et de celles du FRQ;
- Être responsable des décisions scientifiques et financières concernant son axe, principe ou champ d'action auprès des comités de direction et scientifique;
- S'engager à fournir au comité de direction toutes les données requises pour le bon fonctionnement de son axe, principe ou champ d'action (p. ex. rapport scientifique et financier, programmation scientifique, mise à jour de publications et d'octroi, curriculum vitae, preuves d'octrois, approbation des comités d'éthique en recherche humaine et de protection des animaux, etc.);
- Promouvoir le rayonnement de son axe, principe ou champ d'action, ainsi que du réseau.

Les personnes responsables des axes, principes directeurs et champs d'action sont élues par vote des membres du thème concerné (majorité simple) et leur nomination est entérinée par le comité de direction. Le mandat des responsables est de quatre ans, renouvelable une fois.

6. RÈGLES DE FINANCEMENT

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses du réseau doivent satisfaire les critères d'admissibilité du programme de subvention des réseaux thématiques de recherche du FRQ, tel que décrit sur le site web de l'organisme, ainsi que les règles communes du FRQ.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le financement des axes, principes fondateurs et champs d'action du réseau est attribué en fonction de l'apport interdisciplinaire et multicentrique, du potentiel de productivité scientifique, de la productivité réelle et du potentiel d'effet levier ou structurant.

Le financement doit permettre la réalisation de la mission du réseau.

RÈGLES D'ATTRIBUTION DES OCTROIS

Les octrois sont offerts sur une base annuelle selon les disponibilités financières du réseau, en fonction de la subvention annuelle du FRQ du 1er avril au 31 mars et selon la programmation gérée par le comité scientifique et les politiques du réseau (pour les commandites d'événements par exemple).

Les versements de fonds sont effectués à un agent administratif officiel d'une institution universitaire ou hospitalière qui se porte garant de l'utilisation des fonds en conformité avec les règles générales communes du FRQ.

RAPPORTS SCIENTIFIQUES ET FINANCIERS

Toute attribution de fonds implique l'obligation de produire un rapport de progrès scientifique et de gestion financière annuel, qui est évalué par le comité de direction et le comité scientifique.

Les récipiendaires acceptent que ces rapports soient conservés par le comité de direction du réseau.

Les dépenses doivent être effectuées en conformité avec les règles générales communes du FRQ.

Le réseau n'est pas responsable des dépassements budgétaires des axes, principes fondateurs et champs d'action.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS SUR LES RETOMBÉES DU RÉSEAU

Dans ce rapport sont présentées les activités découlant d'action concertées des axes, champs d'action et principes fondateurs du réseau (p. ex. projets pilotes soutenus par le réseau, subvention externes obtenues, réalisation de projet à la suite d'échanges scientifiques) avec des indicateurs en lien avec les objectifs du RSN. Sont également rapportées les activités des membres de la communauté de recherche résultant de l'utilisation des infrastructure/plateformes, ressources du réseau (p. ex. plateformes, banque de données, échantillons biologiques).

7. RÉOLUTION DES CONFLITS

Toute situation conflictuelle au sein d'un axe ou comité et menaçant son bon fonctionnement scientifique et administratif doit être soumise à l'attention du comité de direction.

Selon la gravité de la situation, le comité de direction peut proposer ou exiger la mise en place de mesures correctives, jusqu'à la nomination d'un comité ad hoc qui aura pour mandat d'analyser la situation conflictuelle et de proposer à la directrice ou au directeur scientifique du réseau les solutions appropriées. Le comité de direction doit faire rapport du problème et des mesures de résolution du conflit adoptées au comité scientifique, au comité étudiant et au comité aviseur interne.

Dans le cas d'un conflit impliquant directement la directrice ou le directeur du réseau, la personne ou l'institution lésée peut s'adresser à l'un des membres du comité aviseur interne. Lorsque le conflit ne peut être réglé de façon satisfaisante par le comité aviseur interne, le membre ou l'entité peut s'adresser à la direction scientifique du FRQ.

CHARTER

DIGITAL HEALTH NETWORK (RSN)

Last modified: *March 14, 2025*

Approved by network members on: *March 14, 2025*

Approved by the Fonds de recherche du Québec – Santé on: *(insert date)*



1. NETWORK DESCRIPTION

1.1. NETWORK NAME

The organization covered by this charter is called Réseau santé numérique (RSN) in French. Its English translation is Digital Health Network (DHN).

1.2. NETWORK OBJECTIVES

Mission: As a catalyst, our mission is to foster the collaboration of all digital health stakeholders in Quebec to consolidate the ecosystem, propel research, define best practices and mobilize knowledge.

Vision: Driving the potential of digital technology to improve healthcare.

The RSN's **strategic objectives** are as follows:

- Consolidating the digital health research ecosystem;
- Networking the digital health research environment;
- Bringing together the research community on one hand, and stakeholders, decision-makers and civil society on the other.

The network is structured around **four themes**:

- Axis 1 - Digital platforms and information governance;
- Axis 2 - Modelling and numerical methods;
- Axis 3 - Digital interventions;
- Axis 4 - Digital transformation.

These 4 axes are fuelled and guided by **five founding principles**:

- Sustainable health: limit the ecological footprint of digital healthcare and promote the health and well-being of individuals, communities and our planet;
- Citizen engagement: fostering accessibility and dialogue with citizens and communities, and guiding a socially acceptable digital transformation;
- Digital trust: promoting technologies and practices that are based on transparency and reliability;
- Equity, diversity, inclusion and accessibility (EDIA): fostering an equitable and inclusive environment, free of barriers, taking into account the diverse identities of communities and individuals, particularly in the various RSN committees and bodies;

- Open science: encourage the sharing of open and royalty-free scientific data, practices and assets whenever possible, in line with the FAIR principles and with UNESCO recommendations¹.

Last but not least, **three fields of action** contribute to the networking between the axes as well as to the RSN:

- Strengthening technological and infrastructural capabilities to promote synergy between network assets;
- Interdisciplinary training to educate the next generation and the research community on the scope of digital health science;
- The mobilization of knowledge for the synthesis, dissemination and transfer of knowledge developed by the network to the user community.

Figure 1 below summarizes the orchestration of objectives, axes, principles and fields of action that structure the RSN and will help it achieve its mission.

Scientific structure of the network

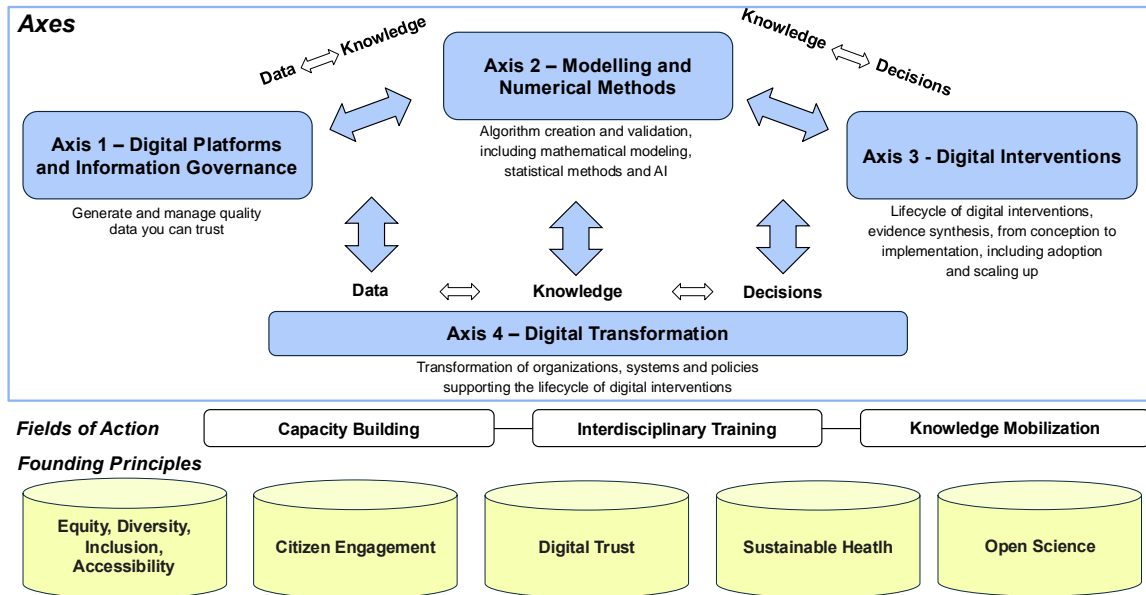


Figure 1: RSN objectives, axes, principles and fields of action.

1.3. DESCRIPTION OF THE THEME

For the first time, the RSN brings together the driving forces behind digital health research in Quebec, a rapidly emerging discipline. The term *digital health* refers here to a field of knowledge and practice related to the development and use of digital technologies and related data, dedicated to improving the health and well-being of the population. Although technology is central to this definition, it is not the only area of innovation. Digital health research is also concerned with issues in the humanities and social sciences, including implementation sciences, management sciences, law, ethics and public policy, history of technology and digital education. This cross-sectoral approach is at the heart of the network's vision of harnessing the potential of digital technology to improve health.

The Quebec healthcare system is currently undergoing a number of transformations - legal, technological, administrative and organizational - many of which will have major repercussions for research. Digital technology plays a key role in the desired overhaul of the healthcare system, and is an essential component of research. This digital revolution is creating new needs for the research community, its staff and the next generation of researchers. These needs relate to the technology, the processes that enable its development, its use by different people, its evaluation by dedicated bodies, and its supervision.

In this context, the creation of a digital health research network is timely and highly strategic. The actions of the RSN will help propel digital health research in Quebec, in alignment with projects of national and international scope, while consolidating efforts to support digital health research for the entire Quebec research community. The network's added value is significant for the entire Quebec health research ecosystem, through the consolidation and enhancement of assets, skills and resources.

Finally, the RSN occupies a unique niche in the Quebec ecosystem, and benefits from relationships with numerous partners. Our integrated approach to knowledge mobilization generates useful and relevant knowledge for stakeholders, decision-makers and civil society, so that digital technology can benefit all Quebecers.

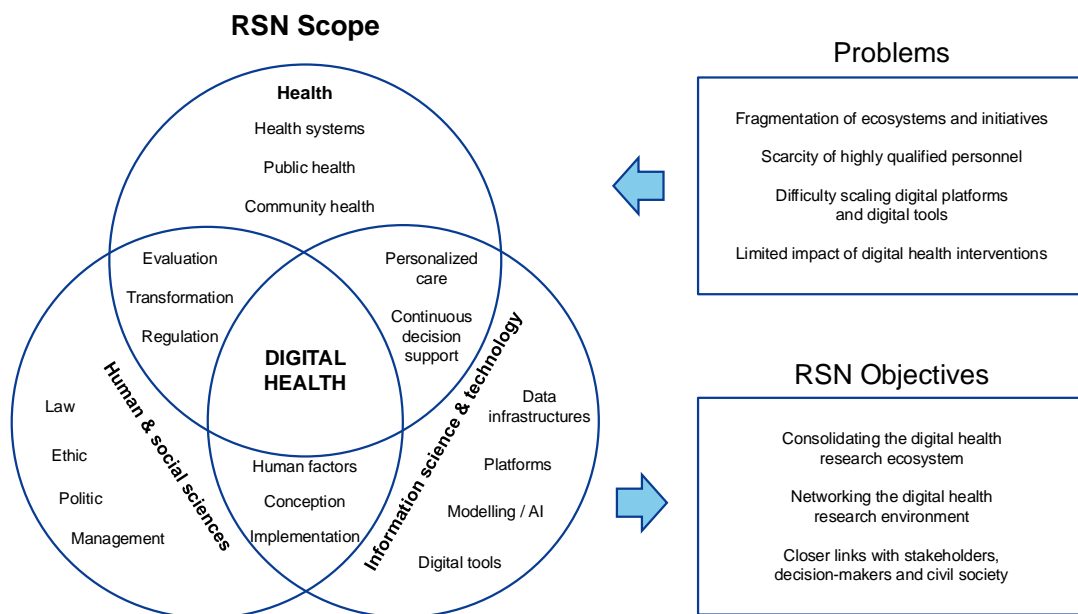


Figure 2: Overview and scope of the RSN.

2. NETWORK MANAGEMENT

The network's general management is assured by the Scientific Director, who provides the leadership necessary to ensure the vitality of the network and the scientific relevance and quality of its activities.

This person is supported by four co-directors.

2.1. ROLES AND RESPONSIBILITIES OF THE NETWORK DIRECTOR

Network Director :

- administers the network, putting in place the infrastructure and personnel needed for efficient network management and coordination;
- is accountable to the Network Members' Meeting and the FRQ Board of Directors for network decisions;
- convenes and chairs the various committees set up within the network, including general meetings of network members;
- ensures the transparency of Executive Committee appointments and their effective participation;
- supports the role of those responsible for the axes, fields of action and guiding principles, as appropriate;
- ensures the active participation of network members in network activities;
- ensures the transparency of processes and decisions regarding network activities, and the flow of information among members;
- with the relevant committees, draws up a strategic action plan and ensures that the network's strategic and scientific orientations are respected;
- establishes a process for reviewing network objectives and priorities;
- enforces the network charter;
- ensures the network's scientific influence not only on the provincial scene, but also nationally and internationally;
- develops and maintains links between players in the academic, clinical, hospital, community and government sectors, including financial partners;
- with the support of the managing institution, manages the network's budget, allocating funds efficiently, equitably and transparently according to the decisions of the network committees, and taking into account the achievement of objectives;
- prepares the reports requested by the FRQ, as well as the network renewal application, if applicable, with committee members and the active participation of network members;
- at the FRQ's request, collaborates on various evaluation activities aimed at improving the FRQ's thematic network program;
- cooperates, where necessary, with any audit requests to confirm that objectives are being met and that the allocated budget is being respected.

2.2. APPOINTMENT PROCESS, TERM OF OFFICE AND REAPPOINTMENT OF THE DIRECTOR

Following a call for candidates, the network director is appointed by an evaluation committee made up of members of the scientific committee and RSN partners. This choice is submitted to the FRQ for approval.

The director's term of office is four years, renewable once.

2.3. ROLES AND RESPONSIBILITIES OF CO-DIRECTORS

The four co-directors of the network have the following roles and responsibilities:

- Support the Director in carrying out his or her various responsibilities;
- Participate and be active on the management committee;
- Assume responsibility for supporting one or more lines of action, ensuring the execution and follow-up of several specific files, as approved by the Executive Committee;
- Promote the mobilization of players from all institutions involved in the research, development, implementation and evaluation of digital health interventions.

2.4. APPOINTMENT PROCESS, TERM OF OFFICE AND RENEWAL OF CO-DIRECTORS

Following a call for candidates, the network's co-directors are appointed by an evaluation committee made up of members of the Scientific Committee and RSN partners.

Co-directors are appointed for a four-year term, renewable once.

3. GOVERNANCE STRUCTURE

3.1. MEMBERS' MEETING

The **General Meeting** is made up of all network members. It meets at least once a year, usually at the beginning of the year, in person and/or online.

Special meetings may, however, be convened at the request of the Management Board or the Scientific Committee, by written notice issued at least two weeks in advance.

The quorum for the Annual General Meeting is 20% of members. If the quorum is not reached, another meeting is called, with the same agenda. At this point, the quorum consists of the members present.

The Annual General Meeting receives the annual report from the network's Management Committee, and other committees where applicable, and ratifies changes to the Charter by a simple majority.

3.2 EXECUTIVE COMMITTEE

The **Executive Committee** ensures that the scientific orientations identified by the Scientific Committee are implemented, by making transparent and fair decisions on the budget and use of resources.

It is made up of the director and co-directors. A student member and a partner patient member may be invited to participate on the steering committee, depending on the needs and relevance of the issues to be discussed.

The term of office for members of the management committee is four years, renewable once.

The Management Committee meets every two weeks.

3.3 SCIENTIFIC COMMITTEE

The **Scientific Committee** supports the Executive Committee in identifying the network's scientific orientations, based on a thorough understanding of the needs of the research community. It submits them to the Executive Committee for approval, and is responsible for operationalizing decisions and orientations.

This committee is headed by a person chosen by the Steering Committee and is made up of the Network Director, at least one co-director, a person with expertise in each of the axes, founding principles and fields of action, as well as two members of the student community (one principal member and one alternate member) and two citizens and/or patient partners chosen by the Scientific Committee. The Scientific Committee is formed following a call for nominations from the founding axes, fields of action and principles. If the number of applications exceeds the number of places available, an evaluation committee made up of members of the Steering Committee and the Scientific Committee is set up. If, on the other hand, the number of applications is lower than the number of vacancies, the call is extended to regular members of the network, depending on the qualifications and expertise required.

The term of office for Scientific Committee members is two or three years, renewable. The third year of the mandate serves as a transitional phase to facilitate the replacement of Scientific Committee members. In each axis, field of action and founding principle, at least one co-responsible member of the committee must therefore have a three-year mandate.

The Scientific Committee meets six times a year.

3.4. STUDENT COMMITTEE

The **Student Committee** is intended to be a strong voice for the network's graduate student community and postdoctoral fellows, and to serve as a privileged channel of communication between the student community and the network's management. Its mandate is to represent the student members of the RSN and to participate in the network's missions, objectives and activities.

It is made up of four to five active student members, enrolled full-time in graduate or post-doctoral studies, from a Quebec university and representative of the network's member institutions. Members are chosen by the Steering Committee following a call for applications, which is widely circulated throughout the educational institutions and the network.

Members are appointed for a two-year term, renewable once.

The student committee meets once every two months.

3.5. ADVISORY COMMITTEES

Advisory committees serve as formal collaboration mechanisms.

The Executive Committee meets once a year with an internal advisory committee and an external advisory committee. Their composition and role are as follows:

- the **Internal Advisory Committee** is made up of mentors who advise the Executive Committee on the development and implementation of the network's strategic plan. These individuals are world-renowned luminaries of the Quebec academic community, and their advice enables the network to anticipate major digital movements and investments in Quebec, and to forge links with strategic players.
- the **national and international external advisory committee** forges links with Canadian and international circles (e.g. World Health Organization (WHO), Digital Health Canada, HL7, EHDEN) to learn about and integrate international best practices and promote Quebec research internationally.

3.6. MANAGEMENT TEAM

The management team implements the network's strategic plan through its administrative staff and highly qualified personnel (HQP) in digital health and management.

The team missions include:

- knowledge transfer and communications;
- support for project management of axes, fields of action and founding principles;
- consolidation and networking of research.

4. MEMBERS

4.1. MEMBERSHIP AND RENEWAL

Anyone active in Quebec in the field of digital health research can become a member of the network. Members are engaged either as regular members, partners or students, according to the categories described below.

To become a member of the Network, candidates must submit their application by providing: (1) personal information (last name, first name, e-mail address) and professional information (status and desired level of involvement in the Network); (2) a link to a curriculum vitae.

For membership and renewal, the process follows the following steps and procedures:

- Membership applications are reviewed by the Executive Committee, which determines their acceptability;
- The candidate is informed in writing of his or her acceptance or refusal;
- In the event of acceptance, the Management Committee determines the applicant's status within the network;
- Membership of the network is free for all members;
- The mandate is for a maximum of four years (network renewal), and is renewable indefinitely after sending an updated CV and filling in an information form.

4.2. MEMBER CATEGORIES

REGULAR MEMBER

A regular member is a researcher, as defined by the FRQ, actively engaged in research in the field of digital health.

Any researcher working in the field of digital health can become part of the network by submitting a membership application following the instructions described above.

Membership applications are evaluated by the Steering Committee. A decision is made on the basis of the potential scientific contribution to the Network. Membership is for a four-year renewable term.

Regular membership confers :

- voting rights at the General Meeting of network members;
- access to the network's administrative functions;
- the privilege of applying for funding as principal investigator, within the framework of funding opportunities launched by the network.

PARTNER MEMBER

A partner member is a person who is not a researcher, but who has expertise or experiential knowledge directly related to the Network's activities, enabling him or her to make an active and significant contribution. Partner members can be knowledge generators, gas pedals or users. Patient partners, decision-makers, civil servants or community representatives are just a few examples of people who could qualify as partner members. Partner members have the same obligations and privileges as regular members in network governance and are actively involved in network activities. However, they do not have voting rights at the Annual General Meeting.

STUDENT MEMBER

A student member is a master's, doctoral or postdoctoral student, a resident physician or any other healthcare professional engaged in a formal research training program in the field of digital health or a related under the supervision of a regular member of the network.

Any graduate or post-doctoral student working in the field of digital health can join the network by submitting a membership application via the network website.

Student members have the same obligations and privileges as regular members in network governance and are actively involved in network activities. However, they do not have voting rights at the Annual General Meeting.

4.3. PRIVILEGES AND RESPONSIBILITIES OF MEMBERS

The network expects all its members to participate actively in its activities.

Members undertake to comply with regulations governing research ethics, good research conduct, scientific integrity and good practice, and intellectual property, as understood by major granting agencies and academic institutions.

They undertake to provide the network management committee, diligently and on time, with all the data required for the smooth running of the network (e.g. scientific and financial reports, scientific programming, publication and grant updates, curriculum vitae, proof of grants, approval from human research ethics and animal protection committees, etc.).

5. SCIENTIFIC STRUCTURE

5.1 AXES, PRINCIPLES AND FIELDS OF ACTION

As previously mentioned, the network is structured around four thematic axes, five guiding principles and three fields of action.

Each axis, guiding principle and field of action is steered by two or three people in charge.

These people have the following roles and responsibilities:

- Convene and chair regular meetings involving members and structuring entities for its axis, principle or field of action, at least three times a year;
- Provide the leadership necessary to ensure the vitality of its axis, principle or field of action, by ensuring the active participation of members in multidisciplinary, multi-institutional projects, as well as the relevance and excellence of scientific activities, and the achievement of their objectives and the best possible leverage effects;
- Manage the budget allocated to it by the network efficiently, transparently and equitably, in accordance with the network's vision and mission, and in compliance with its policies and those of the FRQ;

- To be responsible for scientific and financial decisions concerning its axis, principle or field of action to the management and scientific committees;
- Undertake to provide the Steering Committee with all data required for the proper functioning of its axis, principle or field of action (e.g. scientific and financial reports, scientific programming, publication and grant updates, curriculum vitae, proof of grants, approval from human research ethics and animal protection committees, etc.);
- Promote the influence of its axis, principle or field of action, as well as the network.

The people in charge of the axes, guiding principles and fields of action are elected by a vote of the members of the theme concerned (simple majority), and their appointment is ratified by the Management Board. The term of office is four years, renewable once.

6. FINANCING RULES

ELIGIBLE EXPENSES

Network expenses must meet the eligibility criteria of the FRQ's thematic research network grant program, as described on the organization's website, as well as the FRQ's common rules.

AWARD CRITERIA

Funding for the network's axes, founding principles and fields of action is allocated on the basis of interdisciplinary and multicentric contribution, potential scientific productivity, actual productivity and potential leverage or structuring effect.

Funding must enable the network to fulfill its mission.

RULES FOR AWARDING GRANTS

Grants are offered on an annual basis according to the network's financial availability, the FRQ's annual grant from April 1 to March 31, and the programming managed by the scientific committee and network policies (for event sponsorships, for example).

Disbursements are made to an official administrative agent of a university or hospital institution, who vouches for the use of the funds in accordance with the FRQ's common general rules.

SCIENTIFIC AND FINANCIAL REPORTS

All funding is subject to the production of an annual scientific progress and financial management report, which is assessed by the Steering Committee and the Scientific Committee.

Recipients agree to have these reports retained by the network's management committee.

Expenses must be incurred in accordance with the FRQ's common general rules.

The network is not responsible for budget overruns in the areas of focus, founding principles and fields of action.

ACTIVITY REPORTS ON NETWORK SPIN-OFFS

This report presents activities arising from concerted action on the network's axes, fields of action and founding principles (e.g. pilot projects supported by the network, external grants obtained, projects carried out as a result of scientific exchanges) with indicators linked to the RSN's objectives. Also reported are the activities of members of the research community resulting from use of the network's infrastructure/platforms and resources (e.g. platforms, databanks, biological samples).

7. CONFLICT RESOLUTION

Any conflict within an axis or committee that threatens its proper scientific and administrative functioning must be brought to the attention of the Executive Committee.

Depending on the seriousness of the situation, the Executive Committee may propose or require the implementation of corrective measures, up to and including the appointment of an ad hoc committee whose mandate will be to analyze the conflict situation and propose appropriate solutions to the network's Director. The Executive Committee must report the problem and the conflict resolution measures adopted to the Scientific Committee, the Student Committee and the Internal Advisory Committee.

In the case of a conflict directly involving the network director, the aggrieved person or institution may contact one of the members of the internal advisory committee. If the conflict cannot be resolved satisfactorily by the internal advisory committee, the member or entity may contact the FRQ's scientific management.